

En exercice : 59

Présents : 57

Votants : 59

## Séance du 7 avril 2026

Le sept avril Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 31 mars 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE  
CRAON

CUILLÉ  
DENAIZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ

SAINT AIGNAN S/ROË  
SAINT ERBLON  
SAINT MARTIN DU LIMET  
SAINT MICHEL DE LA ROË  
SAINT POIX  
SAINT QUENTIN LES ANGES  
SAINT SATURNIN DU LIMET  
SENONNES  
SIMPLÉ

TRIDON Fabrice, GEUSSELIN Stéphanie, titulaires  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
CLAEREBOUT Évelyne, titulaire  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
SORIEUX Vanessa, titulaire  
VALLÉE Jean-Luc, titulaire  
TISON Hervé, BECQUET Vincent, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, GAUMÉ Willy, BERTHOMÉ Anna, titulaires  
BRETON Robert, titulaire  
BUDES de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit, LAIRY Lionel, MÉVITE Anne, titulaires  
HINCELIN Marie-Noëlle, GOUPILLAT Daniel, titulaires  
GOHIER Odile, titulaire  
BASLÉ Jérôme, titulaire  
BERSON Christian, titulaire  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
GAROT Rémi, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
JULIOT Thierry, titulaire  
JOUFFLINEAU Chantal, BELOUARD Guillaume, titulaires  
CHABOT Hervé, titulaire  
MÉZIÈRES Hervé, titulaire,  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, DAMOUR Anne-Marie, titulaires  
BONNIER Stéphane, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFÈVRE Laurent, ROGER-COUSIN Priscilla, GENDRY Hugues, titulaires  
PELLUAU BIANCHI Alexandre, PROD'HOMME Tanguy, LE GUENNEC Aurélie, BALOCHE Dorinne, titulaires  
GUILLET Vincent, PELTIER Alexandra, titulaires  
JONCHERAY Quentin, titulaire  
BOURBON Aristide, titulaire  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
ROGER Steve, titulaire  
POIRIER Bruno, titulaire  
BARREAU Anthony, titulaire

Étaient excusés : MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), CHAUVIN Maxime (Ballots),

Étaient absents : Aucun

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

MANCEAU Laurence a donné pouvoir à GAUMÉ Willy

CHAUVIN Maxime a donné pouvoir à CLAEREBOUT Evelyne

Secrétaire de Séance : Élu **M. Vincent BECQUET**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2026-04/83 : AFFAIRES GÉNÉRALES**

**Séance du : 7 avril 2026**

**OBJET 2026-04/83 : AFFAIRES GÉNÉRALES  
DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES DE VICE-PRESIDENTS**

Le Président demande à l'assemblée si elle est d'accord de déterminer le nombre de postes de vice-Présidents au scrutin à main levée. A l'unanimité, l'assemblée accepte ce mode de scrutin.

Après avoir été élu, **M. Christophe LANGOUËT**, Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose aux membres du Conseil communautaire de fixer le nombre de Vice-président(es).

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT :

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder 15 vice-présidents (soit 12 vice-présidents maximum pour la Communauté de Communes du Pays de Craon).

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deux alinéas ci-dessus, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le Président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 11 vice-Présidents.

Ainsi, pour la Communauté de Communes du Pays de Craon, le Président propose aux membres du Conseil communautaire de fixer à onze (11) le nombre de postes de Vice-présidents.

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :**

Présents : 57

Votants : 59 (par le jeu des pouvoirs)

**A L'UNANIMITÉ (59 votants)**

⇒ **FIXE** le nombre de postes de Vice-président(es) créés à onze (11).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, à Craon, le 9 avril 2026

053-200048551-20260407-DELIB20260483-DE

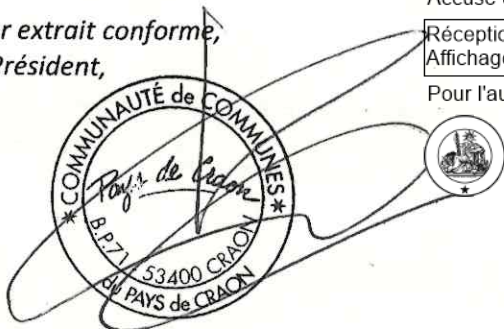
Accusé certifié exécutoire

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Réception par le préfet : 15/04/2026  
Affichage : 15/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Le secrétaire de séance,



**Christophe LANGOUËT**



**Vincent BECQUET**